

LE REGARD

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GENERALES

Contact : +234 821366666/822950000 Site: www.leregard.info Prix Kinshasa: 2500Fc
N° RCCM : CD/KNG/RCCM/20-B-01232 ID.NAT : 01-83-N61739N N°D'IMPÔT : A2034863S



CRASH DE KENGE

Les FARDC menacent le tiktokeur Kalonji Kabamba de justice

P2



DÉCÈS DE MANASSÉ LOMBOTO

La dépouille bloquée, la C64 accuse le pouvoir d'étouffer la vérité

P3



Les FARDC menacent le tiktokeur Kalonji Kabamba de justice

L'armée rejette les accusations du TikTokeur autoproclamé communicateur politique sur la mission des deux hauts magistrats militaires et dénonce des «affirmations sans fondement». Les Forces armées de la République démocratique du Congo -FARDC- sont montées au créneau après les déclarations du TikTokeur et YouTubeur Kalonji Kabamba au sujet du crash aérien survenu le 25 septembre à Kenge, dans la province du Kwango.

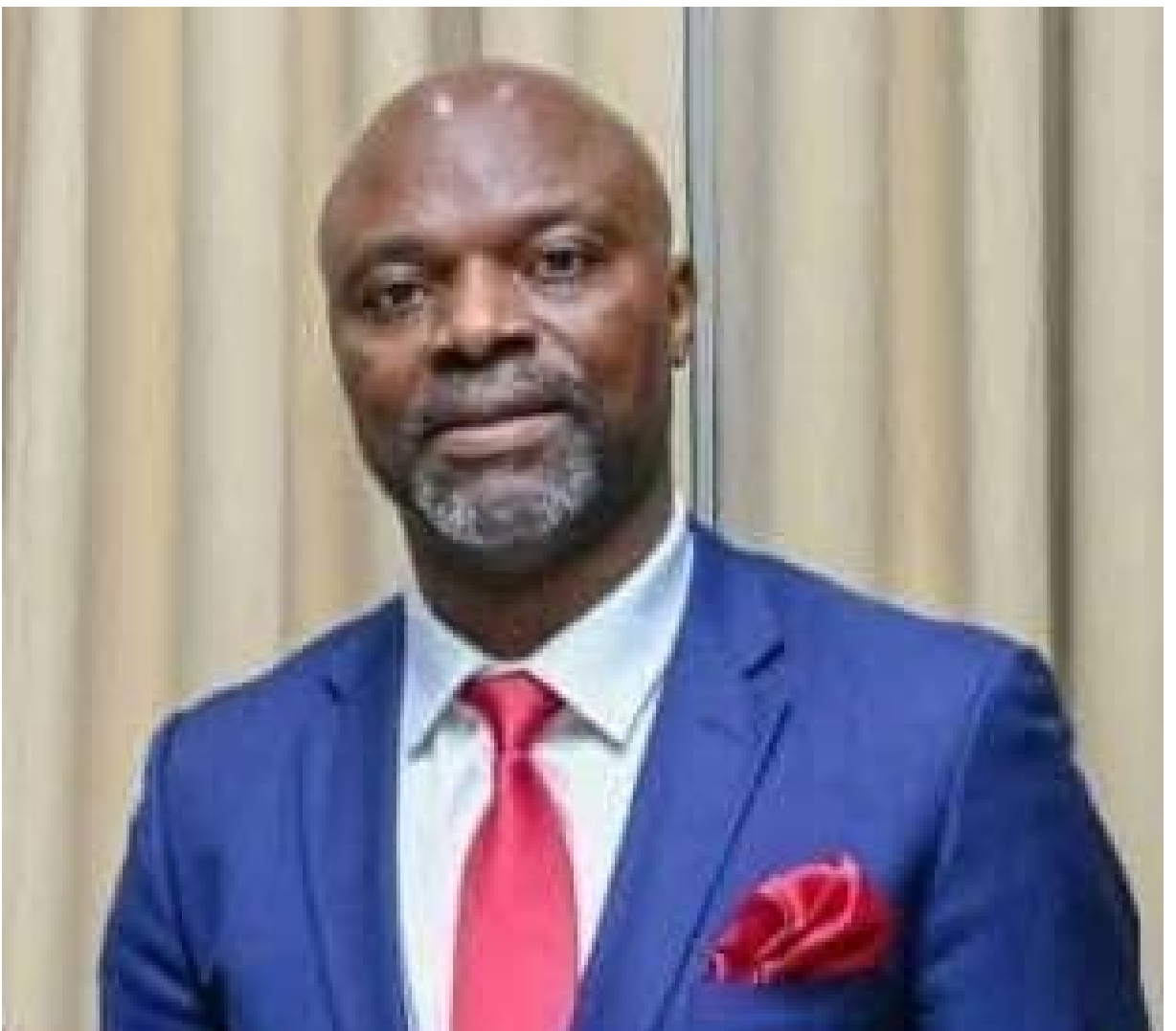
Dans un communiqué daté du 27 septembre, l'État-major général dénonce ce qu'il qualifie de «manipulation» autour de la disparition du lieutenant-général Joseph Mutombo Katalayi Tiende, premier président de la Haute Cour militaire, et du lieutenant-général Lucien-René Likulia Bakumi, auditeur général des FARDC près la Haute Cour militaire. Les deux hauts magistrats militaires ont péri alors qu'ils revenaient d'une mission de service effectuée à Kikwit, dans la province du Kwilu. Le crash a également coûté la vie à plusieurs autres membres de la délégation et de l'équipage.

Le bilan officiel a ensuite été porté à 17 morts. Face au drame, une enquête judiciaire a été ordonnée afin d'établir les faits, les circonstances et les causes précises de l'accident. Dans sa mise au point, l'armée affirme que la mission effectuée à Kikwit par les deux magistrats relevait d'une «mission d'inspection judiciaire normale et officielle» en-

trant dans leurs compétences. Les FARDC précisent également que les deux responsables militaires effectuaient habituellement ensemble ce type de déplacement, dans le cadre de leur organisation interne. Elles rejettent par ailleurs les déclarations de Kalonji Kabamba concernant notamment la disparition à Kamina d'armes antiaériennes et d'armes destinées aux snipers qui auraient, selon lui, été utilisées à Kenge. L'armée considère ces affirmations comme dépourvues de fondement. Les FARDC indiquent enfin se réserver le droit de saisir la justice concernant ces déclarations, qu'elles estiment préjudiciables à leur honneur et à leur crédibilité. Elles appellent la population à ne pas accorder de crédit à ce qu'elles présentent comme des informations non fondées circulant sur les réseaux sociaux.

Rappelons par ailleurs qu'en juillet 2025, quelques mois avant son audience présidentielle de décembre, Kalonji Kabamba s'était fendu d'une vibrante déclaration d'admiration envers le Chef de l'État dans une vidéo devenue virale. S'adressant directement au Président Tshisekedi, l'influenceur affirmait: «Excellence Monsieur le Président de la République, il n'y a pas un homme sur toute la terre que Dieu aime comme vous. Donald Trump parle de vous chaque jour, il parle du Congo chaque jour, il vous appelle "leader"».

René Kanzuku



La dépouille de Manassé Lomboto bloquée, la C64 accuse le pouvoir d'étouffer la vérité

La Coalition Article 64 pour la défense de l'ordre constitutionnel -C64- hausse le ton après le report des obsèques de Manassé Lomboto Lomengola, décédé à Kinshasa à la suite des violences ayant marqué la marche du 15 septembre 2026. Alors que sa famille, ses proches et plusieurs responsables de l'opposition s'étaient réunis samedi 26 septembre à l'Hôpital du Cinquantenaire pour la levée du corps, la cérémonie a été suspendue sur décision du parquet de grande instance de Kinshasa/Kalamu.

Dans une réquisition adressée à la direction de l'établissement, le parquet a demandé que la dépouille soit conservée à la morgue jusqu'à la fin des enquêtes judiciaires ouvertes sur les circonstances de son décès. Cette décision a provoqué colère et incompréhension au sein de la famille biologique et politique du défunt.

Dans un communiqué publié le week-end, l'ECi-Dé, parti politique cher à l'opposant Martin Fayulu, affirme que l'État congolais aurait ordonné l'interruption des obsèques et la rétention de la dépouille, dénonçant une volonté présumée de «contrôler le récit» autour de la mort de Manassé Lomboto.

La coalition réitère ainsi ses accusations concernant les violences du 15 septembre, alors que celles-ci font l'objet d'une enquête judiciaire.

L'UDPS a, pour sa part, rejeté les accusations de la C64 concernant l'implication de la «Force du Progrès» dans les violences. Cadre chargé de la sécurité au sein de formation politique ADDCongo de l'opposant Prince Epenge, Manassé Lomboto est décédé le 15 septembre après avoir été blessé lors des incidents ayant émaillé la marche de la C64 à Kinshasa. Son décès avait conduit son parti à réclamer une enquête indépendante afin d'établir les circonstances exactes des faits et les éventuelles responsabilités.

Le ministère de la Justice a également annoncé l'ouverture d'une enquête sur les violences liées à cette manifestation. Dans son message, l'ECi-Dé évoque plusieurs précédents de dossiers judiciaires controversés et cite notamment le cas de Chérubin Okende.

Sans attendre les conclusions des investigations en cours, la formation politique assure que la rétention de la dépouille ne mettra pas fin à sa mobilisation. «Vous pouvez enterrer la vérité, pas notre détermination», affirme-t-elle, transformant une nouvelle fois le dossier Manassé Lomboto en enjeu politique autour de la marche du 15 septembre et de l'établissement des responsabilités.

Schilo T.



Affaire Fally Ipupa: Me Alfred Ngoyi dénonce un «abus de droit» dans la détention de la journaliste Virginie Manganga

L'arrestation et la détention provisoire de la journaliste Virginie Manganga continuent de faire réagir l'opinion. Dans une tribune au ton particulièrement critique, Me Alfred Ngoyi wa Mwanza, avocat d'origine congolaise évoluant en Suisse, dénonce ce qu'il qualifie d'«abus de droit» et de violation des garanties fondamentales. Selon lui, la procédure engagée contre la journaliste met notamment en cause la liberté individuelle, la présomption d'innocence, le droit à un procès équitable et la liberté d'exercer sa profession.

Virginie Manganga a été interpellée le 20 septembre 2026 à la sortie des studios d'Antenne A, après son émission, dans le contexte d'une affaire liée à des propos diffusés concernant l'artiste Fally Ipupa. Après son audition au parquet, elle a été présentée devant le Tribunal de paix de Kinshasa/Gombe, qui l'a placée sous mandat d'arrêt provisoire pour quinze jours, avec un transfert annoncé vers la prison centrale de Makala.

La journaliste est notamment poursuivie pour des faits de diffamation et de propagation de fausses nouvelles. Pour Me Alfred Ngoyi, cette mesure de privation de liberté pose une sérieuse question de proportionnalité. Le juriste rappelle que, dans son analyse du droit congolais, la liberté doit rester la règle et la détention l'exception, celle-ci devant répondre à des conditions précises. L'avocat estime également que le statut de personnalité publique ne saurait justifier une restriction des garanties accordées à une journaliste.

Il va jusqu'à qualifier la procédure, de l'arrestation au placement en détention, de «bâclée» et appelle à la libération de Virginie Manganga. Cette prise de position intervient alors que le Comité pour la protection des journalistes -CPJ- a lui aussi demandé la libération de la journaliste et appelé les autorités congolaises à dépénaliser la diffamation.

Dans le même temps, le dossier judiciaire lié aux contenus diffusés sur Fally Ipupa se poursuit. Le camp de l'artiste a engagé des démarches judiciaires concernant ces contenus, tandis qu'un responsable cité par le CPJ a déclaré que Fally Ipupa n'était pas à l'origine de l'arrestation de Virginie Manganga. La procédure judiciaire reste donc en cours, et les accusations comme les arguments de la défense devront être examinés par les instances compétentes.

RK



RDC-Canada-OIF: Isidore Kwandja plaide pour une Francophonie tournée vers l'investissement et l'influence

Dans une tribune publiée à l'issue du 2ème Sommet national sur la francophonie économique, tenu les 22 et 23 septembre 2026 à Ottawa, au Canada, Isidore Kwandja Ngembo, Représentant de la République démocratique du Congo au Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie, appelle à repenser la Francophonie autour de l'influence, de la coopération et de la création de valeur. Il place la République démocratique du Congo, le Canada et l'Organisation internationale de la Francophonie -OIF- au cœur de cette nouvelle ambition. Réunissant plusieurs personnalités politiques et institutionnelles canadiennes, dont Mona Fortier, Marie-France Lalonde, Jean Charest et Brian Gallant, le sommet d'Ottawa a été l'occasion de réfléchir à l'avenir économique de l'espace francophone.

Dans sa tribune intitulée «RDC-Canada-OIF : pour une nouvelle ambition de la Francophonie », Isidore Kwandja estime que la Francophonie ne peut plus se limiter aux échanges culturels et linguistiques. Elle doit, selon lui, devenir un espace davantage tourné vers les investissements, l'innovation, le commerce, la mobilité des compétences et les opportunités offertes à la jeunesse. Pour l'auteur, la RDC occupe une position particulière dans cette dynamique.

Son poids démographique, sa jeunesse, l'importance de son marché, ses ressources et son potentiel entrepreneurial constituent, à ses yeux, des atouts susceptibles de contribuer à une Francophonie économique plus ambitieuse. Le Canada pourrait, de son côté, mettre à contribution son expérience et ses réseaux économiques et institutionnels, tandis que l'OIF pourrait servir de plateforme pour rapprocher les marchés, les investisseurs, les entreprises, les universités et les talents. Une ambition résumée par une formule forte : passer d'une «Francophonie des mots» à une «Francophonie des résultats». Le choix d'un tel plaidoyer n'est pas anodin au regard du parcours d'Isidore Kwandja Ngembo. Spécialiste des questions internationales et de coopération, il dispose d'une expérience à l'intersection de la RDC, du Canada et de l'espace francophone.

Il a notamment travaillé au sein de l'administration fédérale canadienne et s'est investi dans plusieurs dossiers liés à l'Afrique centrale et aux relations internationales. Son expérience dans l'organisation des IXes Jeux de la Francophonie de Kinshasa en 2023, dont il a dirigé le Comité national, constitue également un élément important de son parcours dans l'espace francophone. Son profil donne ainsi une portée particulière à cette réflexion sur l'avenir de la Francophonie. À travers cette tribune, Kwandja défend une approche dans laquelle la langue française devient aussi un vecteur de développement économique, d'investissement et de coopération. Il voit dans le prochain Sommet de la Francophonie, prévu à Ottawa en 2028, une occasion de transformer cette ambition en engagements concrets entre États, entreprises, institutions académiques et sociétés civiles.

RK



La C64 porte plainte contre Jacquemain Shabani, Israël Kantu, Augustin Kabuya et Daniel Bumba

La Coalition Article 64 -C64- a déposé, ce jeudi 25 septembre 2026 à Kinshasa, une plainte collective auprès de l'Auditeur général près la Haute Cour militaire à la suite des violences survenues lors de la manifestation organisée le 15 septembre dernier. La plainte, portée notamment par des partis et personnalités politiques de l'opposition, met en cause plusieurs responsables politiques, administratifs et sécuritaires, parmi lesquels le ministre de l'Intérieur Jacquemain Shabani, le gouverneur de Kinshasa Daniel Bumba Lubaki, le ministre provincial de l'Intérieur Jeannot Canon Larose, ainsi que des responsables de la Police nationale congolaise.

Augustin Kabuya Tshilumba, président a.i. et secrétaire général de l'UDPS/Tshisekedi, et Joël Mpaba, alias «Muselu», responsable des opérations de la «Force du Progrès», figurent également parmi les personnes citées. La plainte vise aussi d'autres personnes susceptibles d'être identifiées au cours de l'instruction.

Dans leur démarche, les plaignants évoquent 22 griefs, allant des violences ou sévices graves envers les populations civiles à la destruction méchante des biens, en passant par les arrestations arbitraires, les coups et blessures, l'homicide volontaire, la torture, l'usage illégal d'armes de guerre, la constitution de milice armée, le terrorisme et la non-assistance à personne en danger. Selon le récit présenté dans la plainte, le cortège de la C64 aurait été attaqué dans le secteur des 10ème, 11ème et 12ème rues de

Limete par des individus que les plaignants identifient comme appartenant à la «Force du Progrès». La plainte affirme également que certains éléments de la police auraient fait usage de gaz lacrymogènes et que des militaires auraient utilisé des armes à feu. Ces accusations devront être établies ou infirmées par l'enquête judiciaire sollicitée par les plaignants.

La C64 fait notamment état de plusieurs blessés, dont un garde du corps de Martin Fayulu qui aurait été atteint au dos par un coup de machette alors qu'il tentait de protéger le président de l'ECiDé. Elle revient également sur le décès de Manassé Lomboto Bomengola, cadre de l'ADDCongo, «ayant succombé à des blessures subies lors des violences». Les plaignants demandent à l'Auditeur général d'ouvrir une information judiciaire, d'identifier les auteurs matériels, coauteurs, complices et éventuels commanditaires, d'entendre les victimes et témoins, d'exploiter les images et vidéos disponibles et de procéder aux expertises médicales, balistiques et techniques nécessaires.

Ils sollicitent enfin l'établissement des responsabilités individuelles et hiérarchiques ainsi que la réparation des préjudices subis. Selon la même plainte, cette démarche constitue une deuxième action judiciaire de la C64, après celle introduite à la suite de la répression du sit-in du 12 juin dernier.

Hervie Kiala



Les FARDC confirment 17 morts dont les chefs de la Haute Cour militaire et de l'Auditorat général

Les Forces armées de la République démocratique du Congo -FARDC- ont confirmé, ce vendredi 25 septembre 2026, la mort du lieutenant-général Joseph Mutombo Katalayi Tiende, Premier président de la Haute Cour militaire, et du lieutenant-général Lucien René Likulia Bakumi, auditeur général des FARDC, dans le crash d'un aéronef survenu à Kenge, dans la province du Kwango. 17 morts au total, selon le bilan actualisé communiqué après l'accident. Dans un communiqué signé par le porte-parole des FARDC, le général-major Sylvain Ekenge Bomusa Efomi, l'armée précise que les deux officiers généraux revenaient d'une mission de service à Kikwit, dans la province du Kwilu. Douze autres membres de leur délégation ainsi que des membres de l'équipage figurent également parmi les victimes. Le premier bilan communiqué après le crash faisait état de 13 morts avant d'être reporté à 17.

Les FARDC annoncent l'ouverture d'investigations afin de déterminer les circonstances et les causes exactes de l'accident. L'armée rend également hommage aux deux hauts magistrats militaires, saluant leur parcours et leur engagement au service de la République «avec honneur, dévouement et détermination».





JAMBO Festival

3^{ème} EDITION



PROGRAMME

- EXPOSITION
- DINER DE GALA
- SÉANCE NETWORKING
- CONCOURS
- REMISE BREVET
- RANDONÉE TOURISTIQUE

CONTACT :
+243 823 428 052
+243 811 486 331

18 OCT MUSÉE NATIONAL DE LA RDC
GRATUIT

DE 10H00 À 18H00

24 OCT AMANI ECO-PARK (MITENDI) **25\$**

DEPART: 07H00



RDC: le BCNUDH documente près de 3000 violations des droits humains au premier semestre 2026

Le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme -BCNUDH- a documenté 2996 violations et atteintes aux droits humains ayant affecté 6 189 victimes en République démocratique du Congo entre janvier et juin 2026. Selon sa note semestrielle rendue publique ce mardi 22 septembre, le nombre de violations a diminué de 10 % par rapport au semestre précédent, mais reste en hausse de 8 % comparativement à la même période de 2025. Le BCNUDH souligne toutefois que cette évolution ne traduit pas nécessairement une amélioration de la situation, en raison notamment des difficultés rencontrées dans la documentation et le rapportage des incidents. Dans les provinces affectées par les conflits, 2607 violations et atteintes ont concerné 5 032 victimes.

Le BCNUDH fait état de la poursuite des affrontements et des efforts d'expansion territoriale de l'AFC/M23. Le retrait de ce mouvement d'Uvira puis de la plaine de la Ruzizi n'a, selon le Bureau, pas entraîné une amélioration de la protection des civils, notamment en raison d'actes de représailles, de nouveaux déplacements de populations et de l'intensification des hostilités dans les hauts plateaux. En Ituri et au Nord-Kivu, les ADF sont également restées une menace majeure, avec 230 atteintes aux droits humains ayant affecté 1064 victimes, tandis que d'autres groupes armés ont continué à commettre des violences contre les communautés locales.

Le rapport fait également état de 31 violations du droit international humanitaire, notamment des attaques contre des écoles, des hôpitaux, des personnes et des sites protégés. Ces violences ont affecté l'accès des populations aux services essentiels. Sur le front des violences sexuelles liées aux conflits, 267 cas concernant 401 victimes, principalement des femmes et des enfants, ont été documentés, les groupes armés étant identifiés comme les principaux auteurs. Le BCNUDH relève par ailleurs que l'accès aux soins médicaux, au soutien psychosocial, à l'assistance juridique et à la justice demeure limité pour les victimes.

Dans les provinces non touchées par les conflits, le BCNUDH a recensé 76 violations liées à l'espace civique ayant affecté 173 victimes, ainsi que 60 cas de protection concernant 72 défenseurs des droits humains et journalistes. Le Bureau s'est également penché sur la riposte à la 17ème épidémie de maladie à virus Ebola, déclarée le 15 mai 2026, en appelant à une réponse fondée sur les droits humains, notamment l'accès équitable aux soins et à l'information, la protection du personnel de santé et la prévention de la stigmatisation. Enfin, l'appui du BCNUDH et de la MONUSCO aux juridictions militaires a contribué à l'ouverture d'au moins 169 procédures judiciaires et à la condamnation de 96 personnes, selon le document.

Prisca B.



Festival du Rire de Kinshasa: la scène du Pool Malebo Stand-Up Comedy s'apprête à faire vibrer les zygomatiques

Kinshasa s'apprête à accueillir une nouvelle grande soirée placée sous le signe de l'humour. Le Festival du Rire de Kinshasa, porté par le Pool Malebo Stand-Up Comedy, investira le vendredi 02 octobre 2026 la scène de l'Athmo Club du Pullman de Kinshasa pour une soirée qui entend réunir les talents comiques de la RDC, du Cameroun et du Congo-Brazzaville.

À l'affiche, plusieurs humoristes sont annoncés, parmi lesquels Simon Touwe du Cameroun, ainsi que les Congolais Félix Kisabaka, Dauphin Bulamata-di, Mwami Balan, Bob Kayemba, Bridelin Yako et d'autres figures de la scène stand-up.

Au-delà des blagues et des éclats de rire, cette rencontre se présente comme un rendez-vous culturel où l'humour devient un espace de rencontre entre plusieurs sensibilités africaines.

Les artistes annoncés auront ainsi l'occasion de faire résonner, chacun avec son style et son univers, les réalités du quotidien, les travers de la société et ces petites scènes de la vie qui deviennent souvent matière à rire. De Kinshasa à Yaoundé, en passant par Brazzaville, le rire promet donc de franchir les frontières.

Rendez-vous est pris vendredi 02 octobre à partir de 18 heures au Pullman de Kinshasa, dans l'espace Athmo Club. Les billets sont proposés à 20 dollars américains pour le standard et 50 dollars américains pour le Carré Or.

Les réservations se font via WhatsApp au +243 998 348 492. Une soirée où, visiblement, la question ne sera plus de savoir si Kinshasa est prête à rire, mais jusqu'où elle laissera éclater son rire.

Prisca B.

L'ATHMO CLUB

Festival du RIRE de Kinshasa

pool malebo stand-up comedy

VENDREDI 02 OCTOBRE 2026

À PARTIR DE 18H00

20\$ STANDARD **50\$ CARRÉ OR**

Simon Touwe **Dauphin Mouda Matadi** **Bob Kayemba**

Mwami Balan **Felix Kisabaka** **Yves Mumbanki** **Bridelin Yako**

+243 998348492

POOL MALEBO STAND UP COMEDY • poolmalebostandupcomedy@gmail.com

4 Avenue BATETELA BP : 9535, KINSHASA, R.D.CONGO

H9B35-FB@ACCOR.COM, H9B35-FBI@ACCOR.COM

L'ATHMO CLUB

Festival du Rire de Kinshasa

pool malebo stand-up comedy

VENDREDI 02 OCTOBRE 2026
À PARTIR DE 18H00

20\$ STANDARD **50\$ CARRÉ OR**

Simon fouwe **Dauphin Mbula matadi** **Bob**

Mwami balan **Felix Kisabaka** **Yves Mumbambi** **Bridel'm Yav**

+243 998348492
POOL MALEBO STAND UP COMEDY • poolmalebostandupcomedy@gmail.com
4 Avenue BATETELA BP : 9535, KINSHASA, R.D.CONGO
H9635-FB@ACCOR.COM, H9635-FBI@ACCOR.COM

pullman **WAT** **Streamoex** **LE REGARD** **4**

**EDITEUR
DIRECTEUR GÉNÉRAL**
 René Kanzuku
 +243 821366666

DIRECTEUR DE PUBLICATION
 Landry Gombo
DIRECTEUR DE RÉDACTION
 Schilo Tshitenga
 +243 822950000
REDACTEUR EN CHEF
 Justice Kangamina M.

RÉDACTION CENTRALE
 Blaise Bonduku
 Myrthe Ekuba
 Auxense Katasa
 Prisca Bamenga
 Hervie Kiala
 Blaise Puala
 (en congé)
 Christelle Luyindula
 (en congé)
 Landry Gombo
 Loudie Mukumbi
 Rabby Lokate
 Rhudy Mialoundama
 (en congé)
 Sarah Gere
 Schilo Tshitenga

CORRESPONDANTS
 Anicet Cito
 (Nord-Kivu)
 Isidoros Karderinis
 (Athènes Grèce)
 Elysée Mutingwa
 (USA-Indianapolis)
 Joël Konalowo (Tshopo)
 Thierry Bahati Rafiki
 (Ituri)

TECHNIQUES ET LOGISTIQUES
 Alba Ngalula
MARKETING/COMMERCIAL
 Prisca Bamenga
DESIGN&LAYOUT
 E-Wink
 +243 903064750
WEBMASTER
 Schilo Citeng
Finances/DigitalCom
 Schilo Citeng
ADRESSE
 Av. Nkuka N°15

Les Léopards élevés au grade de «Chevalier» dans l'Ordre national du Léopard après leur qualification au Mondial 2026

Le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a décoré mardi 22 septembre 2026, à la Cité de l'Union africaine, les joueurs et le staff technique des Léopards seniors A, en reconnaissance de leur parcours ayant conduit la République démocratique du Congo à la Coupe du Monde de la FIFA 2026. Au total, 31 joueurs et huit membres du staff, dont le ministre des Sports, Didier Budimbu, ont été élevés au grade de «Chevalier» dans l'Ordre national du Léopard. Félix Tshisekedi a salué le retour de la RDC au Mondial après 52 ans d'absence, soulignant que cette qualification a suscité une ferveur nationale et rassemblé les Congolais, y compris ceux de l'Est du pays confrontés aux violences et aux déplacements. Le Chef de l'État a également appelé à s'inspirer de l'esprit collectif des Léopards pour construire l'avenir du pays. Au nom de ses coéquipiers, l'attaquant Yoane Wissa a remercié le président de la République et le Gouvernement pour les conditions de préparation mises à leur disposition.

